CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables 6 mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.
Et autres lieux intermédiaires.—

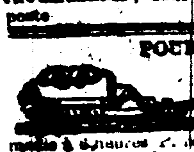

Le bateau à vapeur MARIETTA, capt. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisse, tous les samedis à 4 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord, [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

A LOUER.
Une MAISON située rue St. Anne, entre Royale et Condé, dernièrement occupée par M. A. Dupuy, s'adresser à M.
FELIX LABATUT.

A LOUER.
POUR le 1er. de septembre prochain, cette jolie propriété située rue Royale, entre Dumaine & St-Philippe, s'adresser à
BLANC & BRUGIER.
9 août-3

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues Mandeville et Amour.
CHS. HATREL,
rue de Chartres, No. 123.
25 juin

A LOUER.
La belle maison connue sous le nom de HOTEL DU LAC, située à l'embouchure du Bayou St.-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.
Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.
Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à
B. BOOTH & Co.

A LOUER.
Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.
7 mai

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE DE JEFFERSON.—Succession de feu Balthazard Dusuau.—Jeudi, 22 août 1833, à 11 heures du matin, sur les lieux, à 15 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve Mississipi, j'exposerai en vente, pour compte de la dite succession.
1°. Une pièce de terre ou habitation sans aucune bâtisses dessus, située au dit endroit, mesurant 19 arpens 28 toises, faisant face au dit fleuve, et les lignes renfermant de 13 degrés 12 minutes 30 secondes, sur une profondeur de 40 arpens, bornée d'un côté par la propriété de MM. Eugène Fortier et Co., et de l'autre par celle de M. Joseph Dusuau.
2°. Une pièce de terre de 261 arpens, de superficie, achetée des Etats-Unis, située en partie derrière la ci-dessus décrite, et en partie derrière la terre vendue par Balthazard Dusuau à Joseph Dusuau.
3°. Et les esclaves nommés FRANCOIS, âgé de 60 ans; VALERE, nègre créole âgé de 45 ans ; VICTORINE, négresse créole âgée de 35 ans; SOPHIE, négresse âgée de 45 ans.
Conditions : Les deux pièces de terre payables comme suit, savoir : Un tiers le 1er. mai 1835, un tiers le 1er. mai 1836 et un tiers le 1er. mai 1837; et les esclaves payables le 1er mai 1834 et le 1er. mai 1835, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Paroisse Jefferson, 16 juillet 1833.
17 juillet—3 J. M. HARANG, juge.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans :
400 Barriques de Vin, des marques *Pouset, Bergasse & Beckforth* ;
330 barils Eau-de-Vie blanche de 30 degrés;
70 do. Vinaigre; 75 Barriques Vin de Bordeaux;
500 Caisses Vin Muscat ;
150 Paniers Bouteilles vides françaises;
100 do. do. anglaises,
190 Barils Vin imitation Madère de 18 gallons chaque;
150 Caisses Savon français; 250 Paniers Huile;
100 Caisses Salaisons assorties;
5 Pipes Eau-de-Vie de Bordeaux;
25 Barils Vin Blanc; 30 Balles Amandes;
12 Balles Ficelle; 150 caisses Liqueurs fines;
12 Caisses Fromage de Hollande;
50 Balles de Bouchon, ayant droit au drawback;
80 Caisses Thé de Hyson;
20 do. do. Impérial ;
25 do. do. Gunpowder;
25 Scs Poivre; 300 sacs Sel fin et demi-fin;
100 Pipes Huile à lampe; 200 Barils Whiskey;
80 do. do. vieux Menongahela;
500 Caisses Vin de Bordeaux assorties;
200 Caisses Savon de la marque "*James Blake & Co.*"
200 do. Chandelles de suif, No. 4, 5 & 6;
1000 Caisses Savon de *diverses qualités*;
50 do. Eau de Fleurs d'Orangers;
700 Rames papiers gris;
150 Caisses Amidon; 400 Barils Graisse;
10 Caisses Prunes en Pobans;
5 Pipes Genièvre de Hollande;
125 Paniers Guigholet;
60 Caisses Blanc de Baleine;
50 milliers Cigares de la Havane.
F. H. PETITPAIN,
9 août encoig. Chartres & Toulouse.

SUCRE—30 boucauts sucre, en magasin, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
15 juillet 38, Nouvelle Levée

WM. FADEUILHE rue de Chartres No. 137, vient de recevoir un nouvel assortiment de papiers peint et brodures, qu'il offre à un prix très modéré.
A Louer—les appartements fraichement tapissé rue de Chartres, No. 137. 26 juin.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les *derniers modèles*, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.
On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 5 mars

RIZ—50 boucauts riz de Charleston, de première qualité, à vendre par F. H. PETITPAIN,
8 juil *encoignure Chartres & Toulouse.*

FOIN, MAIS ET AVOINE—On en trouvera constamment à l'encoignure des rues St. Louis et Tréme, après le bassin. S'adresser sur les lieux ou à
JULES LE BLANC,
19 juillet rue Royale, N° 103

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 239.
INDEPENDAMMENT de son assortiment *général* de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivans :
Pommade ou Crème de Concombre, pour le teint, fraiche
Lait dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre Voleurs. 7 juin

UN magasin et à vendre par les soussignés, 2 balles shalls, imprimés;
[illegible] indiennes; 1 caisse Merinos et Indiennes,
[illegible] Indienne, 7 do. bordures;
2 [illegible] Couvertures françaises 6 point;
[illegible] Vin Hermitage supérieur ;
50 do. [illegible]-Léoville, do.
15 paniers Champagne, do.
3 barils Vin de Grenache, (Roussillon)
2 caisse de 50 bouteilles liqueurs superfines;
2 caisses Serrures françaises;
2 boucauts fil à voile.
19 juin T. NICOLET & Co.

220 SACS café de la Havane, en débarquement du brick Massachusetts, à vendre par
3 juillet LINCOLN & GREEN.

SANGSUES & TAMARINS.
8000 SANGSUES de choix et tamarins bien frais à vendre par
31 Juil DUCONGE & PEYCHAUD.

PAR A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane et Commandant en chef de la milice.

QU'IL soit notoire, qu'en vertu des pouvoirs dont je suis revêtu par la 5ème. section de l'acte pour régler l'organisation et la discipline des milices de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13 février 1813—j'ai jugé convenable d'ordonner que le 5ème. régiment dans les paroisses St.-Charles et St.-Jean-Baptiste fasse partie à l'avenir de la 1ère. brigade de la milice de cet Etat.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le huitième jour du mois d'août mil huit-cent *trente-trois* et la cinquante-huitième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
GEORGE EUSTIS, *Secrétaire-d'Etat.* 12 août

ORDRES GENERAUX.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Quartier-Général, 9 août 1833.
ORDRE DU JOUR, No. 17.

CONFORMEMENT aux lois de l'Etat, les différents régiments et corps de milice ci-après désignés et appartenant aux 1ère. 2de. et 3ème. divisions, s'assembleront pour être passés en revue et inspectés, les jours ci-dessous mentionnés.
Dans la 1ère. Brigade—1ère. Division.
Le 3ème. régiment dans les paroisses St. Bernard et Plaquemine, le lundi 9 septembre.
Le 2nd. escadron de cavalerie de la paroisse Jefferson, le mercredi, 11 septembre.
Le 5ème. régiment dans les paroisses St. Charles et St. Jean Baptiste par bataillons.
Le bataillon de St. Charles et le 3ème. escadron de cavalerie s'assembleront le jeudi 12 septembre.
Le bataillon de St. Jean Baptiste, le vendredi 13 septembre.
2ème. Brigade—1ère. Division.
Le 6ème. régiment dans les paroisses St. Jacques et Ascension, s'assemblera par bataillon, savoir :
Le bataillon de St. Jacques, le dimanche 15 septembre.
Le bataillon de l'Ascension, le mardi 17 septembre.
Le 7ème. régiment dans la paroisse de l'Assomption, s'assemblera le mercredi 18 septembre.
Le 23ème. régiment dans les paroisses de La Fourche intérieure et Terrebonne le 19 septembre.
Le 8ème. régiment dans les paroisses d'Iberville et de Ouest Bâton-Rouge, le dimanche 22 septembre.
5ème. Brigade—2ème. Division.
Le 22ème. régiment dans la paroisse des Avoyelles, le jeudi, 3 octobre.
Le 17ème. régiment dans la paroisse des Rapides, le samedi 5 octobre.
Le 18ème. régiment dans la paroisse des Natchitoches, le jeudi, 10 octobre.
Le bataillon d'*Allen Settlement* dans la paroisse de Claiborne, le lundi, 14 octobre.
6ème. Brigade—2ème. Division.
Le 19ème. régiment dans la paroisse Ouachita, le vendredi, 18 octobre.
Le 20ème. régiment dans les paroisses Catahoula et Concordia, s'assemblera par bataillons, savoir :
Le bataillon de Catahoula, le mardi 22 octobre.
Le bataillon de Concordia, le vendredi, 25 octobre.
4ème. Brigade—2ème. Division.
Le 14ème. régiment dans la paroisse Ste. Marie, s'assemblera le mardi 5 novembre.
Le 15ème. régiment dans les paroisses St. Martin et Lafayette s'assemblera par bataillon comme suit :
Le bataillon de St. Martin, le jeudi 7 novembre.
Le bataillon de Lafayette, le vendredi, 8 novembre.
Le 16ème. régiment dans la paroisse St. Landry, s'assemblera le dimanche 10 novembre.
7ème. Brigade—3ème. Division.
Le 11ème. régiment dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge, s'assemblera le samedi 16 novembre.
3ème. Brigade—3ème. Division.
Le 19ème. régiment dans la paroisse de la Pointe-Coupée, s'assemblera le lundi 18 novembre.
Le 10ème. régiment dans la paroisse de Ouest Féliciana, le mercredi 20 novembre.
Le 21ème. régiment dans la paroisse d'Est Féliciana, le vendredi 22 novembre.
7ème. Brigade—3ème. Division.
Le 12ème. régiment dans la paroisse Ste. Hélène, le lundi 25 novembre.
Le 13ème. régiment dans les paroisses Washington et St. Tammany, le mercredi 27 novembre.
1ère. Brigade—1ère. Division.
La légion de la Louisiane s'assemblera le dimanche 1er. décembre.
Le 1er. régiment, le mardi, 3 décembre.
Le 2nd. régiment, le mercredi 4 décembre.
Le 4ème. régiment, le jeudi 5 décembre.
Les Généraux commandant *les différentes Divisions* sont chargés de l'exécution du présent ordre, et désigneront les lieux de rendez-vous des dits régiments et bataillons dans leurs Divisions respectives.
Les différents Majors Généraux et les Brigadiers Généraux voudront bien assister ponctuellement aux dites revues, et tenir la main à ce que les Inspecteurs de Brigades y assistent et transmettent dans le plus bref délai au Quartier-Général les retours d'Inspection.
Le commandant en chef se propose d'assister aux revues, il espère que messieurs les officiers apporteront tout leur zèle afin de fournir au bureau de l'adjudant-général tous les renseignements qui le mettront à même d'établir un état exact de nos forces militaires.
Par ordre du commandant en chef. 14 août

LEGION DE LA LOUISIANE.
ORDRES DE BRIGADE.
CONFORMEMENT à l'acte de la législature approuvé le 18 mars 1830, la légion de la Louisiane prendra les armes le 25 août prochain, pour être inspectée et passée en revue, et se réunira sur la place d'Armes, *le dit jour à 6 heures précises du matin.*
Les chefs de corps devront passer immédiatement les ordres pour la dite revue.
Chacune des compagnies de la légion devra fournir une escouade de corvée qui devra se rendre sur la place d'Armes une heure avant la revue : La grille devra être alors fermée et deux factionnaires placés à la porte Nord-Ouest.
Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,
19 juillet-1ps D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

LES soussignés ont reçu par le navire Concordia, du Hâvre, et offrent à vendre,
8 balles Bretagne étroite,
4 dito dito large,
700 Damejanes vides de 5½ gallons,
75000 Tuiles à crochets,
10 balles Couvertes de 3 points.
Aussi, en magasin—Vitres de Baltimore, grandeurs assorties, Couvertures en coton, Champagne de première qualité, Vin de Marseille en barriques, Rum du pays, Poivre de Sumatra, Cire blanche de la Havane, ayant droit au *debenture*.
22 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

EN débarquement du navire le Hiram, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, rue Royale, No. 147.—Vin rouge en barriques St. Emilion et Médoc, des années 1825 et 1827; vieille eau-de-vie de Cognac et ordinaire, par pipes et demi-pipes ; le tout ayant droit au drawback. Aussi : d'importation antérieure, vins en barriques et en caisse des crûs ci-dessus mentionnés, blanc et rouge en caisse.
10 juillet P. LAFAYE.

SEL—325 sacs sel fin, en débarquement du brick Martha, de Liverpool, à vendre par
24 juil BENJ. BOOTH & CO.

TUILES—50,000 carrés en débarquement du navire Bolivar, à vendre par
24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE.—45 à 50 boucauts de SUCRE de première qualité, sur une habitation à quelque [illegible] au-dessus de la ville. S'adresser à
12 juillet P. DU BERTRAND, [illegible]

DEMANDE de 300 actions de la B[illegible] nion, [illegible] CHS. H[illegible]
8 juil rue de Chartres [illegible]

A VENDRE A BON MARCHE [illegible]
UN assortiment de liqueur superfine [illegible] verte suisse; Kirshwasser de; Biè[illegible] gre blanc; Houblon.
S'adresser à DEL[illegible]ERE, [illegible] No. 254.
16 avril.

BELLES [illegible] PLUS [illegible]
[illegible]
C. NO[illegible]
[illegible] Chartres, [illegible]

CAT[illegible] W. P[illegible]
[illegible] maladies [illegible] os, rhumatismes, [illegible] la faiblesse résultant [illegible] intempérance, de la dis[illegible], les ulcères invétérés, les taches [illegible] et le [illegible], les boutons et toutes maladies cutanées [illegible] de maladies considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

85000 PIEDS de Planches, en débarquement et à vendre par
8 août BLANC & BRUGIER.

PLATRE DE PARIS & CIMENT—50 barils Plâtre de Paris; 50 do. Ciment hydraulique et romain; en débarquement du navire Florida, et à vendre au No. 59, rue Bienville, par
2 août JAMES KAIN & STROUD.

EN débarquement de la barque Agnes & Ann, et à vendre par les soussignés : Bombazet noir, chemises de flanelle rouge, cotonnade épaisse; bonnets bleus et gris.
8 août KENNEDY, DUREL & CO,
rue Toulouse, No. 50.

COTONS, écrus à draps d'Appleton convenables aux marchés Mexicains, en débarquement et à vendre par
22 juillet LINCOLN & GREEN.

[illegible]
PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 22 du courant, à 4 heures de l'après-midi, devant mon bureau, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu Thomas C. Dawson, une montre en or et un cheval avec selle et bride. Conditions de la vente, comptant.
Par ordre de la cour,
19 août W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 22 août, 1833, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Louis Auguste Tainturier, les deux esclaves ci-après nommés et décrits; savoir :
Overton, âgé d'environ 25 ans, nègre de journée et charretier, et Mathilde, mulâtresse âgée d'environ 16 ans, domestique de maison.
Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19 juil

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi 22 août 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Isabelle Durart, veuve de Paul Cheval, f. c. l. les esclaves et les biens fonds ci-après décrits, savoir :
ESCLAVES,
Marie-Louise, négresse de 45 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, bon sujet.
Fanny, griffonne de 20 ans, sachant faire un peu de tout, bon sujet, et son enfant Louise ou Elise.
BIENS FONDS,
Un lot de terre ayant environ 195 pieds de face au chemin du Bayou sur 540 pieds de profondeur, mesure française, et s'élargissant de 60 pieds derrière, la propriété de J. B. Marigny, h. de c. l. à environ 270 pieds de profondeur, sur lequel lot est une maison en mauvais état et diverses constructions en bois aussi en mauvais état.
Un demi-terrain, situé rue des Ursulines entre les rues Tremé et des Marais, ayant 32 pieds 3 pouces et demi de face, et 178 pieds 7 pouces de profondeur, mesure anglaise, sur lequel est une maison briquetée entre poteaux.
Conditions de la vente : Les esclaves payables un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, le lot de terre sur le chemin du Bayou, à 1 et 2 ans de crédit, et le demi-terrain dans la rue des Ursulines; un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des héritiers, et les actes de vente seront passés pardevant Louis H. Féraud, notaire public.
Par ordre de la cour,
19 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 23 août 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, une négresse nommée Livorette, appartenant à la succession de feue Sanitte Andreau, f. c. l.
Conditions de la vente : Moitié payable comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossé à satisfaction et hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
19 juil W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 23 août 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Morris, les biens fonds ci-après décrits savoir :
1°. Un terrain situé au coin des rues d'Amour et d'Espagne, faubourg Marigny, faisant partie du lot N° 107—conformément au *plan du dit faubourg, ayant, mesure* française, 60 pieds de face à la dite rue d'Amour sur 80 pieds de profondeur, et face à la dite rue d'Espagne, ensemble la maison et autres bâtisses qui s'y trouvent.
2o. Un autre Terrain, situé dans la rue d'Espagne, audit faubourg Marigny; formant le reste du dit lot, No. 107, ayant, mesure française, 40 pieds de face à la dite rue d'Espagne, sur 60 pieds de profondeur, ensemble la petite maison neuve et la cuisine qui s'y trouvent.
Conditions de la vente.—Moitié comptant et le reste à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire pub.
Par ordre de la cour.
19 juill W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 24 août 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Bunel, veuve François Mayronne père, les esclaves et biens fonds ci-après décrits savoir :
ESCLAVES
Rosalie, négresse créole, âgée de 40 ans, maladive.
Lucien, nègre créole âgé de 18 ans, cuisinier, cocher, bon drayman et bon sujet.
Lindor, nègre africain, âgé de 35 ans, manœuvre, ayant une hernie.
Félicité, négresse créole, âgée de 35 ans, sachant faire un peu de tout.
Joe, nègre américain, âgé de 35 ans, bon charretier, depuis long-temps dans le pays.
Climène, négresse âgée de 35 ans, blanchisse, un peu cuisinière, un [illegible], bon sujet, et son enfant, nommé Annette, [illegible]
Eulalie, [illegible] de 30 ans, bonne marchande de lait.
Thé[illegible] négresse américaine, âgée de 22 ans, bonne blanchisse[illegible]
[illegible]
1° Un ter[illegible] formant l'encoignure [illegible] vo, ayant (mesure américaine) [illegible] la rue St-Ferdinand sur 130 [illegible] la rue Casa-Calvo, lequel ter[illegible] 1, de l'ilet N° 3, sur le plan d[illegible] le voyer de la ville [illegible] Charles Janin, [illegible] entre poteaux, [illegible] dit terrain, [illegible] Cardanner.
2° Un te[illegible] Dumaine partie Nord-Est, entre le[illegible] Bourbon, ayant en mesure anglaise, 64 [illegible] face à la rue Dumaine sur une premiere [illegible] pieds, s'élargissant ensuite de manière à [illegible] pouces de large sur une profondeur ulté[illegible], borné du côté de la rue Royale par le[illegible] MM. Habine, Arsène Blanc et Paul Lacro[illegible] 161 pieds en profondeur, et borné [illegible] rue Bourbon par la propriété de M. Cazenave, le [illegible] laquelle le dit terrain s'étend à 161 pieds 3 pouces de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et constructions qui s'y trouvent ; laquelle pr[illegible] au 1er juin 1834.
[illegible] esclaves payables à 6 et [illegible] fonds à 1 et 2 ans de crédit [illegible] et portant hypothèque [illegible] seront divisés en autant de coupons [illegible] l'administrateur de la succession.
[illegible] cour,
W F C DUPLESSIS, régister
[illegible] vente seront passés par-devant Théodore [illegible] public, aux frais des acquéreurs.

A [illegible] par le soussigné, à des termes accom[illegible] assortiment de VINS, consistant en : [illegible] Vin rouge, Médoc, 1ère qualité, [illegible] dito dito, [illegible] Champagne, 1ère qualité, [illegible] Alte, 1 dito Lunel, 3 dito Frontignan [illegible] HATREL, rue de Chartres, No 125

[illegible] VOITURES.—Récemment reçu [illegible] Alabama, une BARROUCHE légère, [illegible]; deux CABRIOLETS et un élégant [illegible] BUREAU, à vendre par M. WALTON,
[illegible] août rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

A bon marché ! à bon marché !
RECEMMENT reçu, un joli assortiment de Souliers fins à la Jackson, d'un nouveau genre, pour hommes ; un nouvel envoi d'excellentes Bottes en peaux de [illegible], Souliers, Brodequins, Scarpins à boucles et fy[illegible]. Brodequins pour les habitations. S'adresser au nouveau magasin No. 40, rue de la vieille Levée, près des Magasins bleus. J. C. AYER.
[illegible] N'oubliez pas le No. 40 si vous voulez du bon et du [illegible] 16 août

[illegible] Tous ceux qui doivent à la succession de Jacques Newman sont requis de payer entre les mains [illegible], dûment nommé curateur ; et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de vouloir bien les présenter pour en obtenir le règlement.
JOSEPH CLARK,
16 août curateur

SUCRE brun de la Havane—32 caisses sucre brun, en débarquement du brick Mary-Ann.
F. H. PETITPAIN,
14 août encoignure Chartres & Toulouse.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
ON recevra des soumissions, sous sceau, jusqu'au 1er. de septembre prochain, pour la construction d'une banque, d'après le plan adopté par la direction, et qui peut être examiné à la banque, tous les jours, de 9 heures à midi. (9 août) J. B. PERRAULT, caissier.

40 BOUCAUTS de Sucre, première qualité, à vendre par
2 août BLANC & BRUGIER.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—50 caisses sucre blanc de première qualité, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
9 août encoig. Chartres & Toulouse.

AVIS.—Le soussigné s'absentant pendant quelques temps, prévient le public que M. B. Lobre est chargé de ses affaires jusqu'à son retour.
9 aout—3 G. ORAIN.

CUIRS.—16 rouleaux Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
9 août Nouvelle Levée, No. 83.

LANCIERS D'ORLEANS,
LA compagnie montera-à-cheval dimanche prochain, 25 du courant à 5 heures précises du matin, et se réunira sur la place Lafayette, équipement complet, avec les lances et tenue d'été pour une revue d'Inspection générale. Par ordre du capitaine commandant.
X. LECOURT DE BILLOT.
19 août maréchal-des-logis-chef.

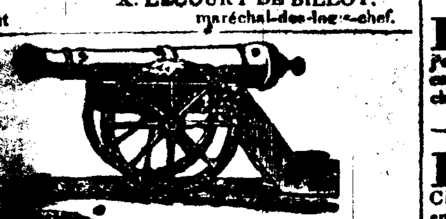

BATAILLON D'ARTILLERIE,
LE bataillon prendra les armes, le 25 août courant, à 5½ heures du matin, pantalon et gilet blanc, pour passer la revue d'inspection, par ordre
19 août F. SAUTON, adj. sous officier.

SAPEURS PONTONNIERS,
2ème. Compagnie d'Artillerie,
ATTENTION ! !
La compagnie prendra les armes le dimanche 25 du courant, à 6 heures précises du matin, pour revue d'inspection.
Armement complet, gilet et pantalons blancs.
Par ordre du capitaine,
HENRY DEPRE',
19 août sergent-major

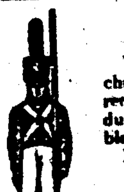

GRENADIERS D'ORLEANS,
ATTENTION!!!
La compagnie prend a les armes dimanche prochain, 25 du courant, à 5 heures et demie précises du matin, pantalons et vestes blancs, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.
Par ordre du capitaine,
B. DUPERIN,
19 août sergent-major.

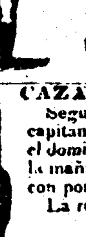

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION ! !
Vous prendrez les armes dimanche prochain, 25 du courant, au lieu ordinaire du rendez-vous, à cinq heures *et demie précises* du matin. Equipement complet, pantalons blancs, veste bleue.
L'appel se fera à 6 heures précises.
Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT.
13 août sergent-major

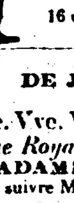

CAZADORES DE ORLEANS.
Segun las órdenes del Sr. brigadier-general, el capitan ordena que la compañia tome las armas el *domingo* 25 del corriente, á las 6 en punto de la mañana, con uniforme de verano y morrion con ponpon, para revista de obligacion.
La reunion en el paraje acostumbrado.
Por órden del capitan.
RAFAEL PEREZ,
16 de agosto sargento 1°.

PENSIONNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGE PAR
Mme. Vve. VERNIES et Mlles. VERNIES,
Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve Vernies pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.
Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.
M. Boyer, pour la première classe. Il y consacrera les heures qui ne sont point employées à son école.
Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maîtresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.
Les maîtres suivans sont chargés des autres branches de l'éducation :
M. Dolbear, pour l'écriture et l'anglais.
M. Brocard, pour le chant.
Mme. Boyer, pour le piano et la harpe.
M. Santipetri, pour l'espagnol.
M. Toram, pour le dessin.
M. Bertus pour la danse.
Des soins maternels et une surveillance exacte et continuelle, une nourriture saine, un traitement doux et ferme, un choix de professeurs distingués, voilà les points principaux du plan que Mme. Vernies adopte et duquel elle ne déviera pas.

CONDITIONS :

Pension, pour douze mois		$230
Demi-pension	do	144
Externat	do	96
Harpes, par trimestre		30
Piano,	do	30
Danse,		22
Chant,	do	30
Dessin,	do	
Espagnol,	do	

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la *langue française* et de *la langue anglaise*, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les différens genres de couture et de broderie.
Une instruction religieuse sera faite une fois la semaine. Les pensionnaires seront conduites à l'église le dimanche, quand le temps le permettra.
Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées. Chaque élève apporte en entrant 2 paires de draps, 1 couverture de laine, 1 couvre-pied blanc, 12 serviettes, 1 couvert et une timballe d'argent, 1 couteau de table et un trousseau suffisant.
Les livres de classes sont payés séparément ou fournis par les parens.
La pension et la demi-pension se payent par trimestre, et d'avance ; l'externat se paye par trimestre ou par mois, au choix des parens, mais d'avance aussi.
Les classes sont ouvertes *depuis le 1er. de juillet.*
Les pères et mères de famille sont invités à visiter l'établissement.
Madame veuve Vernies prévient que M. Boyer qui est chargé de la première classe n'est pas intéressé mais employé au cours des études classiques. Quelque flattée qu'elle pût être qu'il prît une part plus active dans l'ensemble des travaux d'une maison d'enseignement, il lui serait impossible de se lier, puisqu'il tient, lui même, un établissement de la même description.
M. Louis Tainturier est employé pour donner des lectures sur les matières générales de l'instruction. Ces lectures auront lieu, les lundis, les mercredis et les vendredis de chaque semaines. 3 juillet.

Agence de la Gazette Le Voleur, (imprimerie à Leipzig.)
LES soussignés préviennent ceux qui voudront s'abonner à cette feuille que les souscriptions ne seront reçues que dans leur magasin et qu'aucune autre ne sera valable. E. JOHNS & CO,
12 août rue de Chartres, No. 113.

J. & J. DARRAMON viennent de recevoir par le paquebot Alabama.
6 balles étamines noires superfines.
1 caisse alepine noire française,
1 do. crêpe d'Italie 6-4 pour voile,
1 do. do. do. 4-4 do.
3 do. percalle blanche, bas-prix.
1 do. bas de coton noirs, do. 12 août

EN débarquement de la barque Caledonia, de Liverpool, et à vendre par les soussignés, Valentines assorties, Indiennes, Toiles ouvrées, Mousselines en couleur, Bas de coton à jour, Robes, Bas de soie, Courtepointes blanches de 12-4, do. de Marseille 12-4, Siamoises.
9 août KENNEDY, DUREL & Co.

A VENDRE par Théodore Nicolet & co.,
1 balle indiennes françaises;
1 balle mousselines imprimées françaises;
2 caisses shalls imprimés 12-4 et 8-4, ayant droit au drawback; Quelques pièces indiennes et bordures;
2 balles Couvertures françaises 6 points;
2 boucauts fil à voile; 3 caisses serrures françaises;
1 do. Liqueurs assorties, de la Martinique, première qualité; 50 do. Vin rouge, château Léoville;
6 do Vin blanc de l'Hermitage, qualité supérieure;
12 do Vin de Champagne, première qualité;
3 do Vin de Grenache. 9 août

Bureau de la Presse à Coton de la Levée, Nouvelle-Orléans, 10 juin 1833.
AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Ende; on suppose avoir égaré ces certificats.
10 juin WM. HUDSON, secrétaire

[illegible]
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 31 août, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres, une *VOITURE* à quatre roues, en barouche, saisie à la poursuite de Rob. P. Cogley. L. DAUNOY,
19 août marshal

Castagne vs. P. B. Phelps.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'h. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le vendredi 20 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett, le *NEGRE* nommé Bonaparte, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
19 août marshal

Geo. Stout vs. le capitaine A. McDonald, la goelette John Hope et les consignataires.—Thomas Sewell vs. les mêmes.
EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le jeudi 19 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, *LA GOELETTE JOHN HOPE*, avec ses agrès, apparaux et ameublements, tel que le tout se comporte sur le fleuve, en face de la rue St. Louis—saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
19 août marshal

Adams Leather vs. Henry Fowler.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 23 août, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval gris, 3 charrettes, saisis dans l'affaire ci-dessus.
16 août L. DAUNOY, marshal.

Amédée Barberousse vs. McDonald & Ross.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vent , mercredi, 21 août, à 5 heures, en face du nouveau marché, faubourg de la Course, un *RADEAU, saisi dans* l'affaire ci-dessus.
9 août L. DAUNOY, marshal

Hymes vs. Mme. Porci.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. *G. Préval*, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 22 août, à 5 heures, au bureau du Marshal, un sofa, un miroir, une table, une douz. chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.
9 août L. DAUNOY, marshal.

Academia para Señoritas
DIRIGIDA POR
MADAMA FERNET,
Esquina de las calles Sn. Pedro y Remparts.

ESTA casa espaciosa, con un patio grande, ofrece por su situacion la ventaja de la mayor salubridad, y del silencio que exijen los estudios.
El establecimiento será *permanente*, y abrirá el 1o. de setiembre de este año.
Los estudios comprehenderán: Lectura, Escritura, Aritmética, Gramática y Literatura francesa é inglesa, Geografia descriptiva é historica, Historia *antiqua y moderna*, Cronologia y Mitologia.
La Costura, el Bordado, el Tapiz y todas las obras de gusto serán enseñados con cuidado.
Un curso elementar de Astronomia con el uso del globo y de la esfera, los elementos de Geometria, de Fisica y de Quimica, concluirán los estudios.
Todos los ramos de la educacion serán enseñados por Profesores *muy apreciados por sus talentos y su moralidad.*
Madama FERNET se empeñará en que las Señoritas á su cargo, se conformen con la mayor escrupulosidad á los deberes de la religion; cada una segun la creencia en que haya sido instruida.

CONDICIONES.

Pensionistas			$ 30	por mes
Medio-Pensionistas, de la	1a. Classe		16	
	2a. do.		14	
	3a. do.		12	
Extrañas,	1a. do.		10	
	2a. do.		8	
	3a. do.		6	

Papel, plumas, libros, &a., porte de las cartas, gastos de las enfermedades y lavadura de ropa, serán al cargo de las padres.

EXTRA CURSOS.

La lengua *Española*	$ 4	por mes.
Canto	10	
Forte-Piano	10	
Arpa	10	
Guitarra		
Dibujo	4	
Bayle	7	

Para la uniformidad en los dormitorios, Madama FERNET tiene camas guarnecidas que los padres podrán comprar. En el caso contrario, tendrán la bondad de procurarse una cama de 6 pies de largo, 7 de alto y 28 pulgadas de ancho, *medida Inglesa.*
Cada pensionista llevará un equipage suficiente ; á mas, un colchon *segun la dimension de la cama*, una almohada, una almohada de rollo, tres pares de sábanas, dos pabellones blancos *de dos anos Francesas de alto.* Seis servilletas, doce toallas, una cuchara un tenedor y un vaso de plata, un cuchillo de mesa, &a.
Todas las pagas serán por trimestre, y adelantadas.
No se hará ninguna rebaja, sino que sea por motivo de enfermedad.
Un boletin de los progresos de cada discipula, será remitidó á sus padres, cada trimestre.
Un exámen general terminará los estudios de cada año. Se concederán despues quince dias de vacaciones. *Ya estando la estacion adelantada, las vacaciones no se efectuarán por este año.*
Los alimentos teniendo un grande influjo sobre la salud, serán elejidos con la mayor atencion.
Madama FERNET puede asegurar á los padres que la honraren con su confianza, que pondrá todo su empeño tanto en facilitar á sus discipulas todas las luces convenientes á su sexo, cuanto la aficion por el arreglo y la economia domestica. Tambien se empeñara en que observen, *hasta entre si-mismas* las costumbres de la buena sociedad.
N. B. Mma. FERNET avisa, que tanta ella como su familia, estando familiarizada con el Castellano, el Frances y el Ingles, los tres idiomas se hablarán alternativamente en la academia.
Las Señoritas que descen seguir separadamante los diferentes ramos de la educacion, serán admitidas. 19 agosto

THOMSON & GRANT offrent à vendre, au No. 41, rue de la Levée :
400 barils Eau-de-Vie d'Espagne,
50 pipes, 40 demies-do et 30 quarts eau-de-vie de Cognac
40 quarteaux imitation Cognac,
5 pipes et 60 barils Eau-de-Vie du pays, 1re et 4e pr.
120 pipes Genièvre de Hollande,
13 do. Genièvre de White, imitation Hollande,
500 barils do. de Baltimore, qual. supérieure de Campbell
24 bts. Rum de la Jamaïque, 3 do. Whiskey irlandais,
60 pipes, 30 demi-pipes, 340 quarteaux et 15 barillets Vin des Canaries, marque de Cogwell et autres, ayant droit au *debenture.*
6 *pipes et 50 quarteaux Vin de Ténérif*,
1 pipe, 7 demi-pipes, 5 quarteaux Vin d'Andalousie, brun et pale,
7 demi-pipes et 5 quarteaux Porto de Tarragone,
5 pipes Vin de Catalogne,
20 quarteaux Madère de Marseille,
4 pipes et 6 demi-pipes vieux Madère, *London per'icular*,
1 demi-pipe Madère *Tinta*,
1 do. Mansl[illegible] do.
23 barils Anisette blanche, Parfait-Amour, Huile de girofle, et Liqueur à la menthe,
150 caisses Liqueurs assorties et Vins de bitter,
7 boucauts Jus de Citrons,
8 *bts Bierre*, 30 *barriques Huile de baleine*,
20 barils Huile d'automne; 50 do. de baleine, clarifiée,
80 do. Huile de tanneurs,
4 barils et 4 caisses Arrow-Root de Bermuda,
170 fréquins Beurre de Goshen,
300 caisses Chocolat de Poillon, Nos. 1 et 2,
140 do. Chocolat doux,
120 do. Thé impérial,
50 do. Thé de Bohea, 5 do. de Souchong, 5 do. de Tonkay
30 do. Moutarde, 16 do. Poivre de Cayenne,
12 bls. et 40 caisses Gingembre,
80 barillets Orge perlé, 100 bls. Sucre en pain,
400 barillets et 600 cais. Tabac manufacturé de Richmond
50 *caisses Chapeaux gris et noirs*,
8 do. Casquettes de veau-marin pour hommes et enfans,
173 malles et 23 caisses Bottes et Bottines, Escarpins, Brodequins pour hommes, femmes et enfants.
900 caisses Savon de Luke Fay, No. 1,
3 do. Savon fin, 3 bar. Madder français,
6 do. Madder hollandais, 10 caisses Graines de jardinage
20 caisses Papier à écrire,
150 rames Papier à impression,
12 caisses Cigarres espagnols et de Berlin,
750 ballots Faïence,
60 barils Brun espagnol, Rouge de Vénise, Ocre jaune,
16 ballots Verrerie,
36 pièces Toile d'emballage d'Ecosse,
24 Garde-feux patentés, de Delano, garantis,
300 rames Papier à enveloppes,
[illegible] sacs Poivre,
[illegible] envoi de Vases [illegible], plaqués ; Tamis en cuivre, [illegible] fil de fer ; [illegible] Hachoirs ; [illegible] de Macouba, par livres et demi-livres, [illegible] Malles vides, Brai, une caisse Ginseng, [illegible] Henry & Sons.

INDIENNES—200 pièces Indiennes imprimées, nouveaux dessins, récemment reçues, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co
17 août rue Royale, No 117

[illegible] TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le vendredi 20 septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,
95 ESCLAVES DE VALEUR ET DE CHOIX,
Parmi lesquels se trouvent des bûcherons, scieurs, charrons, charpentiers, charretiers, cochers, domestiques de maison, blanchisseuses, repasseuses, plisseuses, cuisinières &c. &c. Il se trouve aussi des esclaves qui ont travaillé dans une sucrerie. Des imprimés qui paraîtront quinze jours avant la vente, feront connaître les noms, qualités et âges des esclaves. Les conditions, qui seront très-avantageuses aux acquéreurs, seront connues le jour de la vente.
Les actes de vente seront passés en partie à l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, et l'autre par H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 août

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, le 26 août courant, à 4 heures de l'après-midi, encoignure des rues St. Louis et Dauphine, les meubles dépendant de la succession de feu Jean Puich.
Conditions ; Comptant. 16 août—3

PAR H. J. DOMINGON.
SAMEDI, 31 septembre, à la Bourse Hewlett, à midi, il sera vendu un lot de terre enclos d'une bonne barrière en pieux, situé au faubourg Marigny, désigné sur le plan sous le No. 217, ayant 60 pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Morales et Urquhart, sur 120 de profondeur, mesure française.
Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en obligations endossées à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque.
La vente sera passée en l'étude de W. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 août.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse Jefferson*—Cour des Preuves—Succession Balthazar Dusuau,

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le lundi, 26 août courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 10 actions de la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, avec les dividendes et avantages attachés aux dites actions.
Conditions : 1 an de crédit, en billets endossés à la satisfaction de *l'exécuteur testamentaire.* 16 août

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le 4 du mois de septembre prochain et les jours suivants par ordre de la Cour des Preuves de la *paroisse d'Orléans* et *après l'autorisation d'une assemblée* de famille, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Pierre Urbain Forestier, savoir :
PHARMACIE :
Une Pharmacie bien fournie et en très bon état ainsi que tout ce qui en fait partie et qui la concerne, tel que bureaux, comptoirs, bibliothèque et boiserie de pharmacie, entrepôts de remèdes, vases, &c., située à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre.
MEUBLES MEUBLANTS,
Il sera aussi vendu à la maison ci-devant occupée par feu Pierre Urbain Forestier, située dans la rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, les meubles meublants et autres objets de ménage ; aussi une barouche et deux chevaux bais.
La pharmacie et tout ce qui en fait partie et la concerne comme il est mentionné ci-dessus sera vendu le 4 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett.
Conditions et termes de la vente. La Pharmacie et tous les accessoires seront vendus *en bloc*, à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les meubles meublants et autres objets de ménage, ainsi que la barouche et les chevaux, seront vendus au comptant pour toute somme au-dessous de $100 et à 60 jours, en billets endossés à satisfaction pour toute somme au-dessus de cent piastres.
Aucun effet ne sera délivré aux acquéreurs avant que les conditions de la vente aient été remplies.
Les actes de vente seront passés devant Félix de Armas not. public, en la ville de la Nouvelle-Orléans.
14 août—5

PAR H. J. DOMINGON.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—*Dans l'affaire de Jacques Tourné contre ses créanciers*—Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de la dite Cour, lundi 9 septembre 1833, au domicile du dit Jacques Tourné, les Meubles et autres Effets mobiliers par lui abandonné à ses créanciers.
Conditions—Pour toute somme au-dessous de $100 comptant ; $100 et au-dessus, 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 9 août

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le lundi 2 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett,
Henriette, griffonne âgée de 20 ans, depuis 5 ans dans le pays, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison ; elle est enceinte de 4 mois et est bonne nourrice, avec sa fille Trauqueline, âgée de 2 ans, garanties des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions : 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 août

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu samedi, 24 août, pour compte de la succession de Ve. J. Guesnon.
1°. Un *TERRAIN* situé rue Bourbon, entre Toulouse et St. Pierre, mesurant 41 pieds de face ou environ sur 120 pieds, le dit terrain ouvrant de 4 pieds à 52 pieds de profondeur.
2°. Une mulâtresse nommée *MARY*, âgée d'environ 21 ans, bonne domestique de maison, un peu cuisinière et blanchisseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
3°. *BETSEY*, négresse âgée d'environ 21 ans, bon domestique, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions : Payable à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés en coupons avec hypothèques jusqu'à parfait paiement. 29 juillet—16
Nota. Les actes de vente seront passés en l'étude de F. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

$20 DE RECOMPENSE.

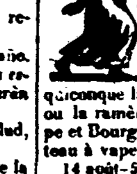

PARTIE marronne de chez la soussignée le 26 de juillet, une négresse nommée PRECILLA, âgée de 19 à 20 ans, petite taille, figure riante, ayant *une dent de moins* de chaque côté de la machoire supérieure, parlant l'anglais et le français, appartenant ci devant à M. Clément. La susdite récompense et les dépenses raisonnables, seront données à quiconque la logera dans une des geoles de cette paroisse ou la ramènera chez la soussignée encoignure St. Philippe et Bourgogne. On l'a vu il y a quelques à bord du bateau à vapeur Huron.
14 août—5 VICTORINE GILLARD.

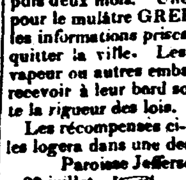

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN; âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noire, pantalon de toile blanche ; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années ; il parait d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations son prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geoles de cet état.
Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
29 juillet— JULES FAZENDE.

$50 DE RECOMPENSE.
EST parti marron de chez le soussigné depuis avant-hier, un jeune mulâtre, âgé d'environ 12 ans, nommé HENRY, taille moyenne, jolie figure, teint *très clair*, cheveux châtains, ayant une assez forte brûlure à la joue droite à côté de l'oreille, il parle français et anglais.
La susdite récompense sera donnée pour son arrestation, en s'adressant à THEODORE NICOLET,
3 juillet rue Royale No. 103.

FROMAGE.—50 caisses Fromage pâte-grasse, 300 Fromages tête-mort, de Hollande, en débarquement du navire Bolivar, et à vendre par
24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LES soussignés ont reçu par le brick Atlas, un nouvel assortiment de verres de Baltimore de toutes grandeurs, qu'ils offrent en vente.
4 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

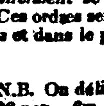

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.
ANNONCENT au public qu'ils recevront toutes les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE

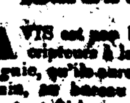

Seront données à celui qui délivrera au soussigné, un cheval alezan clair, ayant une queue bien fournie, le corps élancé, les deux pieds de derrière rayés et le front blanc. Il va à l'amble et au trot, et est d'une taille ordinaire. Ce cheval a été enlevé du port de la Nouvelle-Orléans et se trouvait [illegible] Bayou Jefferson. J. ELLIS.
16 juillet Paroisse Jefferson.

Bureau de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, le 5 août 1833.
AVIS est par le présent donné à Messieurs les souscripteurs à la balance du fonds capital de la dite compagnie, qu'ils auront à payer le mercredi, 6 septembre prochain, au bureau de la Direction, le 2e. dixième sur le montant de leurs actions respectives.
Par ordre de la direction,
7 août—12 SOMMEREAU, secr.